

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 21 mai 2021 – n° 356

[Cliquez pour télécharger les pièces-jointes](#)

Vie des établissements

Responsable régional de la haute performance

Le [décret n°2021-590 du 12 mai 2021](#), paru au journal officiel du 15 mai 2021, institue la nouvelle fonction de responsable régional de la haute performance relevant du ministère chargé des sports dans la perspective notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Il prévoit les modalités de sélection des candidats à cette fonction, en définit le vivier, fixe les conditions d'expérience professionnelle exigées pour l'occuper, ses lieux d'implantation et la durée d'occupation de cette même fonction.

Trois textes viennent compléter ce décret :

- le [décret n° 2021-591 du 12 mai 2021](#) relatif au régime indemnitaire des personnels exerçant la fonction de responsable régional de la haute performance relevant du ministre chargé des sports ;
- l'[arrêté du 12 mai 2021](#) fixant les montants du régime indemnitaire alloué à certains fonctionnaires, officiers ou agents contractuels exerçant la fonction de responsable régional de la haute performance relevant du ministre chargé des sports ;
- et l'[arrêté du 12 mai 2021](#) relatif à la commission consultative régionale chargée de l'examen des candidatures aux fonctions de responsable régional de la haute.

Ces quatre textes figurent également en pièces-jointes. De plus, les 13 fiches de postes sont à retrouver ci-dessous et sur le site de la Place de l'Emploi Public.

Enfin, vous trouverez également en pièce jointe un document récapitulant la répartition de chaque région sur les 3 niveaux définis dans l'arrêté.

COVID - 19

Suite aux annonces du Président de la République, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports et Roxana MARACINEFANTU

de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et ROXANA MARTELLETTI, ministre déléguée chargée des Sports, détaillent [les nouvelles mesures qui entrent en vigueur pour le sport à partir du 19 mai 2021](#).

Rapport Social Unique (RSU)

La brève relative au Rapport Social Unique (RSU), publiée dans le FI n° 344 du 26 février dernier, vous précisait que celui-ci, créé par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et son [décret d'application du 30 novembre 2020](#) relatif à la base de données sociales (BDS) et au RSU, remplace dès cette année le Bilan social et qu'il est élaboré à partir des données disponibles d'une BDS qui devra être finalisée au plus tard le 31 décembre 2022.

Cette brève vous indiquait que si les thèmes de la BDS sont détaillés à l'article 1er du décret précité, son dernier alinéa renvoie à des arrêtés spécifiques à chacune des fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) le soin de préciser la liste, la structuration et la présentation des données de leurs BDS.

A ce titre, vous trouverez en pièce-jointe et le lien pour accéder, l'[arrêté du 7 mai 2021 publié au JORF du 13 mai relatif aux données et indicateurs concernant les agents relevant de la fonction publique de l'Etat](#) qui doivent figurer dans la future BDS de votre établissement.

Cet arrêté abroge en conséquence l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs du Bilan social.

Lancement de la plateforme numérique Vivez Sport

A l'approche de l'été et pour soutenir la relance des activités physiques sportives dans le cadre des vacances, la plateforme numérique « Vivez Sport » permettra la rencontre entre les offres d'activités physiques et sportives à visée touristique et les offres de l'opération « Vacances Apprenantes » et la demande des Français. Elle comprend un système de référencement, de réservation et de paiement en ligne. Vivez Sport sera opérationnelle le 1er juin pour les opérateurs. Les réservations pour le grand public débiteront le 15 juin. Une présentation de la plateforme figure en pièce-jointe et plus d'informations sur le site www.vivezsport.fr

Service National Universel

Nous vous informons de la publication ce jour au Journal Officiel :

- du [décret instituant une indemnité d'encadrement du service national universel](#) ;
- de l'[arrêté fixant les montants de l'indemnité d'encadrement du service national universel](#).

Nous invitons l'ensemble des établissements mobilisés dans la mise en œuvre du SNU à en faire part au bureau DS2A (ds.2a@sports.gouv.fr).

Charte éco-responsable des établissements publics

Le bureau du pilotage stratégique et de la tutelle des établissements et la mission sport et développement durable de la direction des sports tiennent à remercier les établissements présents lors du webinaire du 12 mai dernier relatif au 8ème engagement de la charte des 15 engagements éco-responsables.

Vous trouverez en pièce-jointe la présentation ainsi que le lien d'accès vers la brochure « [Acteurs du sport : agir face aux incivilités, violences et discriminations dans le champs du sport, les 7 outils à votre disposition](#) ».

La direction des sports reste à votre disposition et vous recontactera prochainement dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la charte des 15 engagements éco-responsables.

Ressources humaines

Publications

[Arrêté du 4 mai 2021](#) portant adaptation de la première épreuve d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ouverts au titre de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Publication de postes J&S sur la Place de l'Emploi Public

CREPS de Bordeaux

[Responsable régional\(e\) de la haute performance](#)

CREPS Bourgogne-Franche-Comté

[Responsable Régional de la Haute Performance](#)

CREPS Centre-Val de Loire

[Responsable régional de la haute performance](#)

[Conseiller\(e\) - Optimisation de la performance et Suivi médical](#)

[Conseiller\(e\) - Suivi Socioprofessionnel](#)

[Conseiller\(e\) - Analyse de la Performance](#)

CREPS Île-de-France

[Responsable régional de la haute performance d'Ile-de-France](#)

CREPS de Montpellier - Font-Romeu

[Responsable régional de la haute performance H/F](#)

[Conseiller.e H Niveau et H Performance Captation et analyse vidéo/analyse DATA](#)

[Conseiller\(e\) haute performance - Analyse de la performance](#)

CREPS de Nancy

[Responsable régional de la haute performance](#)

CREPS PACA

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel](#)

[Responsable régional de la haute performance](#)

CREPS Pays de la Loire

[Responsable Régional de la Haute Performance /RRHP CREPS PDL](#)

CREPS Pointe à Pitre

[Responsable régional de la haute performance](#)

CREPS de La Réunion

[Responsable régional de la haute performance](#)

CREPS de Toulouse

[Conseil Haut Niveau et Haute Performance - Analyse de la performance](#)

[Conseil Haut Niveau et Haute Performance – Accompagnement paralympique](#)

CREPS de Vichy

[Responsable régional de la haute performance](#)

CREPS de Wattignies

[Responsable régional de la Haute Performance](#)

GIP Campus Sport Bretagne

[Responsable Régional de la Haute Performance](#)

Agenda

- Mardi 25 mai : dialogue de gestion CREPS Centre Val de Loire (enjeux

stratégiques)

A la semaine prochaine

**ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE
DES ETABLISSEMENTS — DS.2A**

ds.a2@sports.gouv.fr	
Thibaut DESPRES thibaut_despres@sports.gouv.fr 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	Chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Animation et pilotage du bureau
Quentin DETCHART quentin_detchart@sports.gouv.fr 01 40 45 93 87	Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.
Murielle MUHEL murielle_muhelle@sports.gouv.fr 01 40 45 95 37	Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2 <ul style="list-style-type: none">• Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.
Dominique RABUEL dominique_rabuel@sports.gouv.fr 01 40 45 96 93	Juriste <ul style="list-style-type: none">• Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... - compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.
Sophie BAUCHART sophie_bauchart@sports.gouv.fr 01 40 45 92 11	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc• Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.
Frédéric DAMBIER frederic_dambier@sports.gouv.fr 01 40 45 93 03	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : IFCE et MNS• Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.
David CHARRAS david_charras@sports.gouv.fr 01 40 45 96 25	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)• Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.
Evelyne GONFIER evelyne_gonfier@sports.gouv.fr Arrivée au 1 ^{er} octobre 2020	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissements : ENSM et ENVSN• Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.
François ROBERT francois_robert@sports.gouv.fr 01 40 45 91 41	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none">• Etablissement : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)• Dossiers transversaux : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux DRAJES et contrôleurs budgétaires, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)